

qui, contre vents et marées, a entrepris le sauvetage de Lieu-Restauré, avec une volonté inébranlable, qui a eu l'accord, assorti d'une aide financière appréciable, du propriétaire et l'acceptation du locataire. Nous sommes heureux et fiers pour lui qu'il vienne d'obtenir le premier prix du concours organisé par la Radiodiffusion française pour le sauvetage des monuments en péril. Nos remerciements doivent également aller à tous ceux qui, à des titres les plus divers, ont apporté si généreusement leur concours à M. Pottier. L'œuvre qui reste à faire, avec l'aide des Monuments historiques qui viennent de classer ce monument, est encore considérable, mais nous sommes convaincus que chacun tiendra à y apporter son aide.

A. MOREAU-NÉRET.

Note sur les derniers religieux de Lieu-Restauré.

Au moment de la Révolution, Lieu-Restauré n'a que peu de religieux : en tout huit. Mais trois d'entre eux sont employés dans le ministère : Pierre Joseph Denis Delacombe, Jean Souëf, Adrien Anne Vignon ; un est sous-prieur d'une autre maison : Jean-Baptiste Barrey ; la conventualité est donc réduite à quatre religieux : Elisée Louis Charles Doffemont, Jean-Baptiste Duriez, prieur, Nicolas Zacharie Dumont, Louis Jean-Baptiste Jannot. Encore le prieur n'est-il pas profès de Lieu, mais de Thenailles : nous ne parlerons donc pas de lui dans le paragraphe suivant, à propos du recrutement.

D'où venaient les religieux profès de Lieu-Restauré ? Doffemont est de La Fère (Aisne), Vignon de Ribemont (Aisne). Deux autres sont originaires de Franche-Comté ¹⁾ : Barrey vient du diocèse de Besançon ²⁾, et Jannot est né sur Sainte-Marie-Madeleine de Besançon ³⁾. Nous ignorons le lieu de naissance des trois autres profès

¹⁾ Beaucoup de Prémontrés, en 1790, étaient originaires de ce qui a formé les départements du Doubs et de la Haute-Saône. On trouve des francs-comtois à Prémontré, à S. Martin de Laon, à Beaulieu, dans la province de France de l'observance réformée, etc...

²⁾ Nous n'en savons pas plus. Cfr. Archives de l'évêché de Soissons, Etat du clergé des diocèses de Soissons, Laon, etc..., t. II, Ordinations.

³⁾ Un autre enfant de Ste Marie-Madeleine de Besançon était entré à Lieu-Restauré en 1779 ; Jean-Baptiste Poëte. Mais il quitta Lieu, avec l'accord des supérieurs, et passa à S. Martin de Laon, en décembre 1780, où il fit profession le 30 septembre 1781 : cfr. Archives départementales de l'Aisne, H 874 (8), f° 2. Nous ignorons les raisons de cette migration du fr. Poëte. Il faut néanmoins se

de Lieu. Nous ne savons rien non plus du milieu social d'où ils proviennent, à l'exception de Doffemont, dont un frère cadet sera notaire à La Fère. Si nous regardons maintenant l'âge de ces religieux, par tranches décennales, nous obtenons le schéma suivant :

60-69 ans : 1 religieux
50-59 ans : 2 religieux
40-49 ans : 2 religieux
30-39 ans : 1 religieux
20-29 ans : 1 religieux.

Le moins que l'on puisse dire, c'est qu'il y a une crise de recrutement, à Lieu-Restauré, dans les dernières années avant la Révolution ⁴⁾.

Nous ne savons pas bien ce que fut la vie religieuse à Lieu à la fin du XVIII^e siècle ; en 1792, Doffemont signale qu'il y a eu quatre prieurs claustraux depuis 1770, et que le dernier a été en charge depuis 1783 ⁵⁾. Comme beaucoup de prieurs-commissaires nommés par Lécuy, le P. Duriez, à la tête d'une maison dont les membres ne l'avaient pas élu, ne semble pas très aimé de ceux-ci. La lettre de Doffemont, que nous venons de citer, et une lettre de Vignon au Comité ecclésiastique ⁶⁾ ne sont pas tendres pour lui. On lui reproche surtout sa manière de gérer les finances de la maison. Mais il est probable que, comme certains des autres prieurs-commissaires nommés par l'abbé général, le P. Duriez a trouvé en arrivant à Lieu une situation financière assez compromise ⁷⁾ :

rappeler que le prieur de Laon, en ce moment-là, est un franc-comtois : le P. François Athey, abbé titulaire de Moncel, et que deux autres religieux de S. Martin de Laon sont également d'origine franc-comtoise.

⁴⁾ Il faudrait pouvoir comparer la faiblesse du recrutement de Lieu-Restauré au cours de la décennie 1780-1789, avec le recrutement d'autres abbayes de l'ordre pendant le même laps de temps. Notons que certaines « grosses » abbayes, pendant la période 1780-1789, ont un recrutement plus important, numériquement parlant, que pendant la décennie 1770-1779. On pourrait faire les mêmes constatations pour le recrutement des provinces de France et de Lorraine de la congrégation de l'Antique Rigueur, pour les périodes 1770-1779 et 1780-1789, ainsi que pour les chanoines réguliers de la congrégation de France (Génovéfains).

⁵⁾ Archives départementales de l'Oise, 1 Q 2, 1571.

⁶⁾ Archives nationales, D XIX 56 (192).

⁷⁾ C'est le cas, par exemple, des PP. Dufour, Morgan et Véron de St Julien, prieurs-commissaires de Bellozanne, de Blanchelande, et de S. André de Clermont...

en rendant ses comptes en 1790, il reconnaît avoir des dettes envers l'abbé général et envers son prieur de Thenailles ⁸⁾).

Dans l'état actuel de nos connaissances, nous ne savons pas bien quelles idées et quelles doctrines étaient à l'honneur à Lieu-Restauré. Le catalogue de la bibliothèque, dressé au moment du transfert des livres à Crépy-en-Valois (Oise) ⁹⁾, nous indique bien la présence de livres jansénistes : Catéchisme de Montpellier, Histoire ecclésiastique de Tillemont, neuf livres de S. de Sacy, divers traités de Saint-Cyran ; mais il y a aussi nombre de livres qui représentent l'Ecole française : Abelly, Godeau, Beurier, Maimbourg. D'après une phrase du procès-verbal d'estimation de la bibliothèque (« un grand nombre de livres dépareillés ou en mauvais ordre... »), on peut se demander s'ils étaient lus très fréquemment. Au moment de l'inventaire de la maison, le 27 avril 1790, on dénombrera dans les neuf cases de cette bibliothèque :

85 in-folio

140 in-quarto

160 in-octavo

700 in-douze,

ce qui représente tout de même un fonds important pour une communauté aussi réduite ¹⁰⁾).

⁸⁾ Parmi les dettes passives, lors de la reddition de comptes (Archives départementales de l'Oise, I Q 2, 1569), figurent : une somme de 552 livres 14 sols, due à l'abbé général, pour la pension de religieux étudiants, et une somme de 418 livres 10 sols due au P. Hurtrel, prieur de Thenailles, « pour argent prêté à la maison ». Le 10 juillet 1791, une demande en remboursement de la somme qui lui est due, faite par le P. Lécuy auprès du directoire du département de l'Oise, sera rejetée. Cf. Archives départementales de l'Oise, I Q 2, 1571.

⁹⁾ Ce catalogue fut dressé par Paul Demps Méquignon (?), libraire à Paris. Les deux premiers ff. manquent malheureusement. Les livres dont on connaît l'auteur sont classés par ordre alphabétique d'auteur. Les livres dont l'auteur est inconnu, sont classés selon l'ordre méthodique connu sous le nom de : système des libraires de Paris, et répartis en cinq classes : théologie, histoire, jurisprudence, sciences et arts, belles-lettres. Notons au passage que la bibliothèque de Lieu-Restauré était assez bien fournie en ouvrages de l'ordre : deux exemplaires des statuts de 1630, un de ceux de 1632, un de ceux de 1770 voisinaient avec un bréviaire de l'édition de 1659, trois de l'édition de 1698, trois aussi de l'édition de 1741, un de l'édition de 1770. Il y avait aussi la *Bibliotheca* de Lepaige, les différentes œuvres de Hugo, un volume intitulé *Adami opera*, qui est probablement l'édition de 1518 des œuvres d'Adam Scot, et une édition de Velleius Paterculus due au P. Gilles Tavernier, profès de Lieu au 16^e siècle. Ce catalogue est conservé aux Archives départementales de l'Oise, I Q 2, 1569.

¹⁰⁾ Même référence.

Après cet inventaire du 27 avril 1790, le directoire du district de Crépy-en-Valois en fit faire un autre, qui se termina, le 14 décembre, par l'apposition des scellés, et la nomination du P. Jannot comme gardien de l'abbaye. Le 3 janvier 1791, les quatre conventuels déclaraient aux administrateurs du district venus à l'abbaye, qu'ils désiraient quitter la vie commune, et le P. Vignon, présent, en profitait pour renouveler la déclaration qu'il avait faite précédemment devant la municipalité de Bonneuil-en-Valois ¹¹⁾.

Bientôt après, deux dénonciations apprirent au directoire du district, qu'il venait d'y avoir des dégradations à Lieu-Restauré. Des commissaires furent envoyés le 28 mars 1791. Les scellés furent reconnus intacts, mais on s'aperçut que le fr. Dumont avait retiré diverses affaires ; le jeune religieux s'engagea à remettre... le balcon, les clefs, serrures et espagnolettes qu'il avait fait enlever ¹²⁾. Deux jours plus tard, le 30 mars, le district fixait le traitement des conventuels : 1000 livres par an pour le prieur, à cause de son âge ; 900 livres aux trois autres ¹³⁾. Mais la dispersion avait déjà commencé, puisque nous savons que le P. Doffemont était rentré dans sa famille dès le 21 janvier ¹⁴⁾. Le 17 juillet 1791, le P. Jannot s'apprête à partir. Le district envoie une nouvelle fois des commissaires à l'abbaye, pour « commettre un autre gardien ». Il semble qu'avec le départ du P. Jannot, toute présence prémontrée ait disparu de Lieu-Restauré. En tout cas, le 23 juillet, le curé de Bonneuil se présente, consomme les saintes Espèces, et emporte dans son église certaines reliques, dont celles des saintes Colombe et Constance ¹⁵⁾. Les 18 et 19 octobre 1791, les ventes commencent à l'abbaye. Sic transit...

* * *

Essayons maintenant d'étudier chacun des religieux ¹⁶⁾.

* Jean-Baptiste BARREY, e dioec. Bisunt., est ordonné à Soissons

¹¹⁾ Ibid., 1 Q 2, 1570.

¹²⁾ Ibid., 1 Q 2, 1569.

¹³⁾ Ibid., 1 Q 2, 1570.

¹⁴⁾ Ibid., 1 Q 2, 1571.

¹⁵⁾ Ibid., 1 Q 2, 1569.

¹⁶⁾ Dans les notices biographiques des religieux, toutes les indications qui ne sont pas suivies d'une référence, sont prises dans les liasses 1 Q 2, 1569-1570-1571, des Archives départementales de l'Oise.

le 1^{er} juin 1765 ¹⁷⁾. En 1790, d'après l'Etat des religieux de Lieu-Restauré, il a cinquante-deux ans, mais d'après l'Etat de Valsery, où il est sous-prieur et procureur, il n'en a que cinquante ¹⁸⁾. Il exerce à Oiselay (Haute-Saône), en l'an VI ^{18a)}. Il ne reprit pas de ministère dans son diocèse d'origine après le Concordat.

* Pierre Joseph Denis DELACOMBE, qui était prieur claustral de Lieu en 1774, desservait depuis le 6 mai 1777 la cure de Vivrières près Villers-Cotterêts (Aisne). Assermenté, on le trouve curé constitutionnel à Anizy (Aisne), puis desservant de Prémontré en 1797. Au Concordat, il est nommé curé en 1803 à Guivry (Aisne), d'où il passe l'année suivante à Folembay, où il meurt en charge le 2 juillet 1806 ¹⁹⁻²⁰⁾.

* Elisée-Louis-Charles DOFFEMONT, né à La Fère le 16 octobre 1748, de Charles Montain D., et de Marie-Louise Godard ²¹⁾, profès en 1772, est dépensier en 1790. Le 3 janvier 1791, il déclare « vivre dans sa famille », et quitte Lieu le 21 janvier 1791. C'est en tant que curé du Sart, près La Fère, qu'il écrivait au directoire départemental de l'Oise, le 25 septembre 1792, une lettre fort dure pour son prieur, dont nous avons déjà parlé. D'après le *Bref état de la mission laonnaise*, qui date de 1796-1797, il fut intrus au Sart, puis à Courbes dès 1791, puis à Charmes (trois communes de l'Aisne) ²²⁾. En écrivant au cardinal Caprara, le 3 avril 1802, pour solliciter l'absolution des censures encourues par lui pendant la Révolution, il expose sa conduite pendant la tourmente : il s'est retiré dans sa famille, puis, vers la fin de 1791, a été secrétaire d'un commissaire des guerres ; ensuite il a été obligé de desservir une paroisse, puis s'est retiré dans sa paroisse natale lors de l'abolition du culte, après

¹⁷⁾ Archives de l'évêché de Soissons, Etat du clergé des diocèses de Soissons, Laon, etc..., t. II, Ordinations.

¹⁸⁾ Archives nationales, D XIX 12 (169, f° 30, et ff. 4-5).

^{18a)} Ibid., F 7 7386 n° 5, 2300.

¹⁹⁾ Archives de l'évêché de Soissons, Etat du clergé des diocèses de Soissons, Laon, etc..., t. 1^{er}, f° 569, n° 22144.

²⁰⁾ Le registre municipal de Folembay, pour les décès de 1806, n'existe plus. Sans doute a-t-il été détruit pendant l'une ou l'autre des deux dernières guerres.

²¹⁾ La Fère, registres de catholicité. Nous ignorons s'il y avait un lien de parenté entre E. L. C. Doffemont, et trois cousins : Philippe Barthélémy de Soize, Charles Jonval, profès de S. Martin de Laon, et Charles Clovis Apoux, profès de Valsecret.

²²⁾ Archives de l'évêché de Soissons, Etat du clergé des diocèses de Soissons, Laon, etc..., t. 1^{er}, f° 227 [appelé par erreur Cossemant], et f° 330, n° 1298.

quoi il est retourné à celle qu'il desservait ; il a eu les pouvoirs de l'évêque constitutionnel ; il demande qu'on le maintienne comme desservant de Charmes et Dunizy (Aisne)²³). C'est effectivement là qu'il fut nommé, le cinquième jour complémentaire an XII (22 septembre 1804)²⁴). Il mourut en charge, le 5 août 1816, et son acte de décès le qualifie de « très digne prêtre »²⁵).

* Nicolas Zacharie DUMONT, né le 7 septembre 1767, profès du 5 novembre 1789. Au 25 mars suivant, il n'était pas encore dans les ordres²⁶). Le 3 janvier 1791, il déclare « ne plus vouloir vivre en communauté ». On trouve bien un Dumont, ex-prémontré, assermenté, curé constitutionnel de La Croix (Aisne), en 1792. Mais s'agit-il de l'ancien religieux de Lieu, qui alors aurait été ordonné par Marolles, évêque constitutionnel de l'Aisne, ou de Charles François Dumont, profès de Vermand ? Nous ne pouvons le dire actuellement²⁷).

* Jean-Baptiste DURIEZ, né à Romain près Fismes (Marne), le 27 avril 1727²⁸), fit profession à Thenailles le 25 septembre 1746. En envoyant au Comité ecclésiastique, le 25 mars 1790, l'Etat des religieux de Lieu²⁹), il signale qu'il a exercé le ministère pendant plus de trente ans, dont vingt comme vicaire à Villers-Cotterêts. D'après la lettre de Doffemont déjà citée, cet homme « qui n'avait nul ordre », ce despote, « cet homme qui avait administré pendant sept ans, avait gouverné selon son caprice, ne voulant pas rendre de comptes et ne voulant pas communiquer les affaires concernant la maison... » aurait du être contraint, en septembre 1792, à venir expliquer, devant le district de Crépy-en-Valois, comment il avait fait ses comptes. Nous ignorons où il se trouvait à ce moment-là, nous ne savons pas non plus comment il traversa la Révolution.

²³) Archives nationales, AF IV 1897 liasse 4.

²⁴) Ibid., F 19.964 A Soissons, état du cinquième jour complémentaire an XII.

²⁵) Charmes, état-civil, décès 1816.

²⁶) Archives nationales, D XIX 12 (169, f° 30).

²⁷) Archives de l'évêché de Soissons, Etat du clergé des diocèses de Soissons, Laon, etc..., t. 1^{er}, f° 363, n° 1437.

²⁸) Sans doute apparenté au P. François Duriez, né à Romain le 21 mars 1728, profès de Joyenval (Seine-et-Oise), deux fois prieur-curé de St.-André d'Hébertot (Calvados), en 1767 et 1779 (Cfr. Piel, *Insinuations ecclésiastiques du diocèse de Lisieux*, t. 4, reg. 31, p. 688, et t. 5, reg. 37, p. 388), mort à St.-André d'Hébertot le 21 février 1807.

²⁹) Etat des religieux de Lieu-Restauré, envoyé le 25 mars 1790 au Comité ecclésiastique. Archives nationales, D XIX 12 (369 ff. 29-30).

Simplement, le 3 janvier 1791, il avait déclaré que « son intention est de quitter la vie commune jusqu'à ce qu'il trouve une maison qui sera réservée, où il pourra se retirer ». Nous le retrouvons curé de Villers-Cotterêts après le Concordat. C'est là qu'il meurt, le 18 avril 1805 ³⁰⁻³¹).

* Louis Jean-Baptiste JANNOT, né le 8 mars 1760 sur Sainte-Marie-Madeleine de Besançon, profès le 8 octobre 1781, prêtre à Soissons à Pâques 1785 ³²). Le 19 février 1790, Mgr de Bourdeilles, évêque de Soissons, lui conférait l'investiture canonique pour la petite cure de Lieu, dépendant de l'abbaye ; il en prit possession le 21 du même mois. Jusqu'alors, les prieurs claustraux avaient desservi eux-mêmes cette cure, sans en prendre possession. Il semble que la « démission » du P. Duriez, et la présentation qu'il fit du P. Jannot pour lui succéder, aient eu pour but de mettre un religieux aux portes de l'abbaye pour la surveiller, dans une période qui s'annonçait trouble. Le P. Jannot, nous l'avons vu, fut le gardien de l'abbaye pendant quelque temps. Au 3 janvier 1791, il déclara « ne point abandonner sa paroisse jusqu'à ce que légalement on y ait pourvu ». Il figure comme assermenté sur l'Etat de la nouvelle organisation ecclésiastique de l'Oise, en date du 2 juillet 1791 ³³). Dès 1790, il avait réclamé son traitement en tant que curé, et non en tant que religieux. Puis il avait demandé des meubles et un presbytère. Le directoire du département de l'Oise, après celui du district de Crépy-en-Valois, rappelait que la paroisse de Lieu n'avait que... deux maisons, qu'elle avait toujours été desservie par les prieurs claustraux qui n'en avaient jamais pris possession, que l'investiture canonique du P. Jannot était sans valeur aucune puisqu'il s'agissait d'un lieu exempt, qu'il n'y avait jamais eu de presbytère. Et de statuer en conséquence, le 17 mars 1791, que le traitement du P. Jannot serait celui d'un religieux, et non celui d'un curé. Nous avons vu qu'il a quitté Lieu entre le 17 et le 23 juillet 1791. Nous perdons alors sa trace. Il ne reprit pas de ministère dans le diocèse de Besançon après le Concordat.

³⁰) Archives de l'évêché de Soissons, Etat du clergé des diocèses de Soissons, Laon, etc..., t. 1^{er}, f^o 372, n^o 1469.

³¹) Villers-Cotterêts, état-civil, décès 1805.

³²) Archives de l'évêché de Soissons, Etat du clergé des diocèses de Soissons, Laon, etc..., t. II, Ordinations.

³³) Archives nationales, D_XIX 22 (350).

* Jean SOUEF, âgé de soixante-deux ans en 1790, était prieur-curé de Chery (Aisne), paroisse dépendant de l'abbaye de Chartrouve. Ayant prêté serment [lequel ?] il se retira à Braine (Aisne) en 1793, et fut curé intrus dans le canton de Braine en 1797 ³⁴).

* Adrien Anne VIGNON, né à Ribemont le 23 octobre 1749, profès du 22 juillet 1777, prêtre à Reims en 1779, vicariait à Emeville, succursale de Vez (Oise), non loin de l'abbaye, depuis 1788. Dans lettre au Comité ecclésiastique, le 5 mai 1790, il proteste contre l'inventaire de l'abbaye, qui a été fait en son absence, contre les ventes faites par le prieur, contre la dureté de celui-ci ³⁵). Le 26 septembre 1790, il se rendait devant la municipalité de Bonneuil-en-Valois, pour y déclarer « se retirer avec la pension accordée par les décrets », et renouvelait cette déclaration le 3 janvier suivant, devant les administrateurs du district venus à l'abbaye. Il est désigné comme assermenté sur l'Etat de la nouvelle organisation ecclésiastique de l'Oise du 2 juillet 1790 ³⁶). Par la suite, il appartient au clergé constitutionnel de l'Aisne, ce que confirme une note du *Bref état de la mission laonnaise* : « intrus à Festieux et en même temps à Eppes, après l'avoir été à Montaigu. Va célébrer à Athies et à Veslud. Scandalise par ses mœurs dissolues » ³⁷). En 1804, il est nommé à Missy (Aisne) ³⁸). Le 1^{er} octobre 1810, alors qu'il était depuis plus d'un an sans place, il est nommé à la succursale de Cuise-la-Motte (Oise) ³⁹), où il succède à l'abbé Talon. Nommé conseiller municipal par arrêté du 6 décembre 1810, il ne prêta serment que le 17 mars 1811, et c'est d'ailleurs la seule fois où sa signature apparaît au registre des délibérations municipales ⁴⁰). On le trouve au début de 1813 à la succursale d'Aubergenville

³⁴) Archives de l'évêché de Soissons, Etat du clergé des diocèses de Soissons, Laon, etc..., t. 1^{er}, f^o 1041, n^o 3768.

³⁵) Archives nationales, D XIX 56 (192).

³⁶) Ibid., D XIX 22 (350).

³⁷) Archives de l'évêché de Soissons, Etat du clergé des diocèses de Soissons, Laon, etc..., t. 1^{er}, f^o 1111, n^o 3988.

³⁸) Archives nationales, F 19 964 A Soissons, état du cinquième jour complémentaire an XII.

³⁹) Ibid., F 19 954 A Amiens (Oise), état pour le mois d'octobre 1810. [A cette époque, le département de l'Oise dépendait du diocèse d'Amiens.]

⁴⁰) Cuise-la-Motte, registre des délibérations municipales. Nous tenons à remercier M. Louis Le Floch, qui a bien voulu vérifier les dates concernant le P. Vignon, dans ce registre.

(Seine-et-Oise), où il meurt le 30 avril de la même année ⁴¹⁾. A travers les changements de diocèses de ses dernières années, on croit deviner les difficultés de cette fin de vie.

* * *

Concluons. Nous suivons, plus ou moins, les derniers religieux de Lieu-Restauré. Au moins cinq (Delacombe, Doffemont, Jannot, Souëf, Vignon) et peut-être six d'entre eux (si l'on compte Dumont), ont fait partie du clergé constitutionnel. La proportion est importante. Mais, pour la remettre à sa juste place, il faudrait pouvoir la comparer aux proportions des autres abbayes de l'ordre, à celles des autres ordres religieux et du clergé séculier de l'Oise et de l'Aisne.

X. LAVAGNE D'ORTIGUE.

⁴¹⁾ Archives départementales de Seine-et-Oise, 1 V 41. Archives de l'évêché de Versailles, II B 2.